



ARRETE N° 2022 - 279

SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT

Déménagement
Rue du Puits n°65
Mardi 12 Juillet 2022

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de Madame CRICHTON Nathalie – 65, rue du Puits, d'interdire le stationnement pour dévier la circulation afin d'effectuer un déménagement, Rue du Puits au n°65, Mardi 12 Juillet 2022, de 9h00 à 12h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Madame CRICHTON Nathalie est autorisée à effectuer un déménagement, Rue du PUIS au n° 65, MARDI 12 JUILLET 2022, de 9H00 à 12H00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Rue du Puits du n° 68 au n° 72, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin que la circulation soit déviée et que la Société intervenante effectue le déménagement.

En cas d'impossibilité de stationnement, la circulation sera interdite, Rue du Puits, partie comprise entre la Place du Puits et la Rue des Capucins, aux dates et aux horaires cités dans l'Article 1, afin que la Société intervenante effectue le déménagement.

ARTICLE 3 : En cas d'interdiction de circulation, une déviation par la Rue Eugène Boudin, avec panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté, sera posée par la Société intervenante.

ARTICLE 4 : Des panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté, seront mis en place par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et au Demandeur chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 7 Juillet 2022
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation, Jérôme HAMEL

